



Avis de contravention au stationnement

Par **abzyx**, le **24/04/2012** à **17:18**

Bonjour,

1 - Puis je contester une contravention au stationnement dont le N° d'immatriculation correspond bien à ma voiture mais la marque et le modèle mentionnés sont différents.

2 - De plus, je viens de réclamer la photo prise par un radar suite à un autre avis de contravention pour un excès de vitesse dans le département 86 où je ne suis jamais allé. Je pense être victime d'une usurpation d'immatriculation.

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2012** à **18:49**

Bonjour,

1 - non, pas de contestation pour cette erreur de marque ou de modèle. D'ailleurs, les frais que vous allez engager dans cette contestation vont certainement dépasser le montant de l'amende.

2 - attendez d'avoir reçu la photo puis nous nous retrouverons sur ce topic pour en discuter.